

SOMMAIRE

LE PROGRES – SUPPLEMENT FORMATION : LYON 3: L'INTERDISCIPLINARITE POUR CREDO	2
LE PROGRES – SUPPLEMENT FORMATION : LE PROGRES : 1, 2 & 3 A LYON + FAC CATHO..	4
LE PROGRES – SUPPLEMENT FORMATION : DU LYCEE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR: COMMENT BIEN REUSSIR LA TRANSITION	5
LE PROGRES – SUPPLEMENT FORMATION : FORMATIONS - ON PEUT SE FORMER A TOUS LES NIVEAUX, DES LE BAC +2 AVEC PAR EXEMPLE	7
LE PROGRES – SUPPLEMENT FORMATION : A LYON 3, L'IAE ELARGIT SON OFFRE DE FORMATION «DOUBLE COMPETENCE»	8
LE PROGRES – SUPPLEMENT FORMATION : LE TOP 5 DES LICENCES PROFESSIONNELLES DE L'IAE LYON	10
LE PROGRES : UN ETUDIANT EN DROIT DE LYON 3 OBTIENT SA LICENCE AU TRIBUNAL	12
20 MINUTES : LES GRANDES ECOLES S'UNISSENT	13
AEF / DEPECHE N°176916 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : LA REVUE DE PRESSE DU MARDI 8 JANVIER 2013	14
AEF / DEPECHE N°176975 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : LA REVUE DE PRESSE DU MERCREDI 9 JANVIER 2013	16
AEF / DEPECHE N°176935 : LA FINLANDE ENVISAGE D'INTRODUIRE DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS NON-EUROPÉENS.....	18
AEF / DEPECHE N°176999 : CONSEIL DES MINISTRES : « BILAN ET PERSPECTIVES » DES ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (COMMUNICATION DE G. FIORASO)	19
LE MONDE : UNIVERSITES : LA SELECTION QUI FACHE.....	20
AFP : FIORASO VEUT "DEMOCRATISER" LE PROGRAMME D'ECHANGES EUROPEEN ERASMUS.....	22
LES ECHOS : L'UNIVERSITE FRANÇAISE, BATEAU IVRE ?.....	23



Jeudi 10 Janvier 2013

Supp_FORM_69

LE PROGRES – Supplément formation : Lyon 3: l'interdisciplinarité pour credo

Jean-Moulin. L'université accueille forme près de 25000 étudiants chaque année à des enseignements multiples

L'Université Jean-Moulin Lyon 3 propose des formations en droit, science politique, philosophie, économie, gestion, langues, lettres, histoire, géographie, information et communication au sein de six facultés et instituts.

Master histoire ou lettres option culture-entreprise

Cette formation permet une double compétence et une double diplomation en master Lettres ou Histoire d'une part et en master MAE (administration des entreprises) d'autre part. L'étudiant peut ainsi conjuguer la formation humaniste de la faculté des Lettres et Civilisations avec une formation technique à l'IAE l'ouvrant aux concepts économiques actuels, aux techniques de gestion comptable, aux méthodes de gestion des ressources humaines, aux notions de droit commercial et de droit social, voire au domaine du marketing.

2

Master philosophie spécialité éthique et développement durable

Cette formation vise à relire l'histoire des idées fondatrices du développement durable, de comprendre les enjeux et de se doter d'outils d'analyse, de méthodes de travail collectif et de conduite de projet sur la base des principes fondateurs et des valeurs fondamentales du développement durable.

Il propose notamment des modules en management et un stage professionnel. Ce master est destiné à tout étudiant souhaitant mettre en place une politique de développement durable au sein d'entreprises, institutions, collectivités, organisations, associations



Lyon 3 a développé des passerelles entre les lettres, les langues, le droit, la philosophie et le management

Interculturalité, laïcité, diversité

Fruit du partenariat entre l'Université Jean-Moulin Lyon 3, l'Université Catholique et l'Institut français de civilisation musulmane et l'État, deux formations pilotes ont été lancées cette année:

un DU «Religion, liberté religieuse et laïcité» et **un** Certificat «Connaissance de la laïcité», Ce projet veut contribuer à une meilleure connaissance de la diversité, et **en** particulier de la culture musulmane, par les agents de la fonction publique et les acteurs sociétaux intéressés. Il doit aussi améliorer la compréhension indispensable des lois de la République et du contexte sociétal français par les cadres religieux et associatifs musulmans.

Une excellente insertion professionnelle

Selon une enquête menée par Lyon 3 auprès de ses anciens diplômés, les diplômés **en** licence professionnelles mettent **en** moyenne deux mois pour accéder à l'emploi, et trois mois pour les masters professionnels.

Le taux de CDI est de 83 % pour les licences professionnelles et de 77 % pour les masters professionnels.

Tous droits réservés : Le Progrès

536189079320AA0A40410A085C0021B27EF5DC1BF3BB7415D99FF12



Jeudi 10 Janvier 2013

Supp_FORM_69

Universités

LE PROGRES – Supplément formation : LE PROGRES : 1, 2 & 3 à Lyon + fac catho

Selon le classement d'une université de Shangai, Lyon 1 est dans dix meilleures universités françaises. L'atout de Lyon 3 est l'interdisciplinarité. Lyon 2 se distingue avec le parcours Gamagora, le programme Minerve, et le travail en réseau, alors que la fac catho ouvre de nouvelles formations en lien avec le social.



/ Photo Maxime Jegat

PAGE 16 A 22

Tous droits réservés : Le Progrès

4A6B69889FD0430130490BB8EA0931AB75157B15F36A74578C97D4B



Jeudi 10 Janvier 2013

Supp_FORM_69

LE PROGRES – Supplément formation : Du lycée à l'enseignement supérieur: comment bien réussir la transition

Focus. Grâce à son Pôle universitaire de proximité, l'Université Lyon 3 a mis en place un service afin de favoriser, notamment, la réussite scolaire et universitaire des bacheliers

Ne pas intervenir sur les matières mais davantage sur la connaissance de soi et la confiance. C'est sur ce principe de base que se fondent les projets du Pôle universitaire de proximité (PUP), créé en 2006.

Un service, unique en France, proposé par l'Université Lyon 3, qui offre un panel de formations gratuites pour les élèves de l'enseignement secondaire public et les étudiants de l'enseignement supérieur. «Contrairement à ce qu'ils peuvent laisser croire, nombreux lycéens sont très fragiles. Dans les villes rurales notamment, certains élèves appréhendent de quitter leur environnement familial et mettent des freins à leur orientation. Ils sont capables de préférer une filière moins intéressante mais rassurante car plus proche géographiquement du foyer familial», estime Fabien Lafay, directeur du PUP.

5



Florianne Buisson, directrice adjointe et Fabien Lafay, directeur du Pôle universitaire de proximité

Pour désamorcer ces angoisses, le PUP organise des «séminaires lycéens» de huit demi-journées dans les lycées partenaires de la région. Seule condition pour accéder à ces formations: «Que l'élève ait envie de se donner les moyens de réussir, c'est indispensable. Chaque séminaire est dispensé pour des groupes de lycéens issus de toutes les filières: ES, L, STG, STI etc. Cela prouve que l'ensemble des jeunes peut avoir besoin de ce soutien, sans distinction de filière», ajoute Florianne Buisson, directrice adjointe du PUP. Ciblées par l'équipe éducative, les élèves bénéficiant de l'action, présentent en effet des profils très variés: redoublant, élève décrocheur, en autocensure ou inquiet

Un discours valorisant sans rapport avec leurs résultats

Ce séminaire, gratuit pour les familles comme pour les lycées ne porte donc pas sur des matières précises mais des outils transversaux: réalités de l'enseignement supérieur, élaboration du projet d'orientation, valorisation de la personne par un travail sur l'oral et la gestuelle mais aussi sur son organisation, sa culture générale, etc. Il est dispensé par des formateurs sensibilisés à ces questions (enseignants, personnes de Pôle Emploi, ingénieurs et même un ancien colonel de l'armée). «On leur délivre un discours valorisant, sans rapport avec leurs résultats scolaires. Par ailleurs, le fait que ces propos viennent d'un représentant de l'université favorise ce côté gratifiant», explique Fabien Lafay. 1000 jeunes par an passent ainsi entre les mains des experts qui parviennent à redonner confiance aux jeunes. Remplis d'espoir et d'assurance, ces derniers acceptent même, après le stage, de renouer le dialogue avec leur famille, évoquant plus facilement leur projet professionnel. Certains professeurs observent quant à eux un changement d'attitude de la part de l'élève. Mais l'effet «PUP Lyon 3» ne s'arrête pas là: on observe 5 à 10 points supplémentaires sur le taux de réussite au bac et un taux de 20 % à 40 % supplémentaire de passage en année supérieure.

-Julia Beaumet

> 6 cours Albert-Thomas, Lyon 8 e
Tél. 0426318580, lepup.fr

Tous droits réservés : Le Progrès

FA67594D93E0AB0660E907887A0561A67DF55617A3F2724CE9E655A



Jeudi 10 Janvier 2013

Supp_FORM_69

Où se former ?

LE PROGRES – Supplément formation : Formations - On peut se former à tous les niveaux, dès le Bac +2 avec par exemple

Formations

On peut se former à tous les niveaux, dès le Bac +2 avec par exemple le BTS services informatiques aux organisations, option solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux ou option solutions logicielles et applications métiers.

Les écoles

L'école d'ingénieurs est le must: CPE Lyon, ECAM, Polytech Lyon 1, INSA, Centrale, Télécom Saint-Etienne etc. Il existe aussi des écoles spécialisées privées et qui ne délivrent pas le titre d'ingénieur type Epitech, Supinfo, Epsi

A l'université

En plus du département informatique de l'université Lyon 1 (fst-informatique.univ-lyon1.fr) , l'IUT Lyon 1 propose deux licences professionnelles: Systèmes informatiques et logiciels, spécialité Développeur et administrateur de systèmes d'information et la licence pro spécialité Informatique embarquée et mobile. Lyon 2 possède également un département informatique, spécialisé dans la statistique: dis.univ-lyon2.fr. Quant à l'université Lyon 3, elle propose un doctorat en informatique. www.univ-lyon3.fr

Tous droits réservés : Le Progrès

1E68990C94C0E601F0A00BE8A904B14D7BC59D1FA3627ECEDA33708

LE PROGRES – Supplément formation



Jeudi 10 Janvier 2013

Supp_FORM_69

LE PROGRES – Supplément formation : A Lyon 3, l'IAE élargit son offre de formation «double compétence»

Interdisciplinarité. Parmi les nouveautés, un partenariat avec Sciences Po Lyon et un Master pour les profils scientifiques

principal centre de formation universitaire dans le domaine du management et de la gestion avec près de 6500 étudiants, l'IAE Lyon élargit chaque année son offre de formation «double compétence». Un domaine dont les IAE (1) peuvent se targuer d'un positionnement pionnier.



/ Photo David Venier - Université Jean Moulin Lyon 3

Ainsi, le Master Manager QSE (Qualité-Sécurité-Environnement), organisé en partenariat avec l'Esqese et l'Isara Lyon, a ouvert en septembre 2012 (30 étudiants en Master 1). Ce diplôme, qui se déroule en alternance, s'adresse à des profils scientifiques. «Il y a une très forte demande, tant de la part des entreprises en recherche d'alternants, que de candidats», précise Catherine Parmentier, responsable communication de l'IAE Lyon. Il offre des débouchés variés: management des systèmes QSE, de process, de projets, de la performance ou de l'innovation, risk manager, coordinateur développement durable

Partenariat Sciences Po

Autre nouveauté, l'IAE Lyon a signé le 15 novembre 2012 un partenariat avec Sciences Po Lyon. Pour Jérôme Rive, directeur de l'IAE Lyon, au-delà de la garantie d'une double compétence sur des champs d'expertises spécifiques, ce partenariat s'inscrit «dans le positionnement d'un management en dialogue avec les humanités». Huit Masters de l'IAE Lyon sont désormais ouverts aux étudiants de Sciences Po Lyon. Parallèlement, sept formations de Sciences Po Lyon sont accessibles aux étudiants de l'IAE Lyon inscrits en Licence 3, Master 1 et Master 2. Axées sur une dimension internationale, elles renforcent l'un des axes stratégiques de développement de l'IAE Lyon (2) .

-S.G.

*(1) Institut d'administration
des entreprises. Il y en a 31.*

*(2) 1000 étudiants internationaux (dont plus de 200 en programme
d'échange), 170 Business Schools et universités partenaires dans 36 pays
(1/3 ont des accréditations internationales), plusieurs programmes en
anglais, dont 3 Masters.*

Tous droits réservés : Le Progrès

586F795393B0250310F90AA8460D51297195EF1A83FE78F5EC920F0



Jeudi 10 Janvier 2013

Supp_FORM_69

LE PROGRES – Supplément formation : Le top 5 des licences professionnelles de l'IAE Lyon

Classement. Ce cursus de plus en plus prisé tant par les employeurs que les étudiants offre beaucoup de débouchés

Toutes les licences professionnelles de l'IAE Lyon sont organisées en alternance : en apprentissage, en partenariat avec le CFA Forma-Sup ou en contrat de professionnalisation.

Elles sont construites en lien étroit avec les branches d'activités et correspondent à des besoins réels des marches d'emploi, ce qui garantit une très forte employabilité des diplômés.

1. LP Communication

Multi Media (Contrat de professionnalisation)

Les besoins des entreprises en termes de communication sont de plus en plus forts. L'une des spécificités de cette formation est de prendre en considération la totalité des médias auxquels les entreprises peuvent être confrontées pour asseoir leur stratégie ou leurs activités de communication, et non pas de spécialiser les étudiants sur un seul média.

Stratégie marketing et communicationnelle, outils de communication (création et gestion de sites web et infographie) et moyens de diffusion sont les trois axes. Le succès est grandissant : plus de 200 dossiers de candidature ont été reçus pour 26 places !

2. LP Banque - Assurance (Apprentissage)

Elle vise à répondre à la très forte demande du secteur bancaire et de l'assurance et donc à former des commerciaux, chargés de clientèle, conseillers commerciaux chargés de négocier la vente de produits et de services financiers sur le marché des particuliers, et assistants commerciaux. Avec en perspective l'accès à moyen terme à des postes de management ou dédiés au marché des professionnels. Devant le succès de cette LP (260 dossiers reçus), une deuxième classe a été ouverte pour accueillir 60 élèves. Les caisses régionales du Crédit Agricole, LCL, BNP Paribas, Caisse d'Epargne, AXA, APICIL ou encore Groupama sont partenaires.



/ Photo David Venier, Université Jean Moulin Lyon 3

3. LP Gestion des Systèmes d'Information de la Paie (Apprentissage)

L'objectif est de former des futurs responsables de gestion de la paie, capables de maîtriser le traitement de plus en plus complexe de la paie et des charges sociales et fiscales sur salaire, tout en ayant conscience des impacts et enjeux de ce traitement technique sur l'entreprise, son fonctionnement et ses ressources humaines. Ces métiers à forte dominante de gestion sociale peuvent évoluer vers des postes d'administrateurs du personnel, responsable de gestion de la paie.

Les entreprises partenaires sont Cegid, Groupe Adecco, In Extenso, AS Paie ou ADP-GSI.

4. LP Management et Gestion de Rayon - DISTRISUP (Apprentissage)

Elle a pour objectif de former des responsables de rayon dans les grandes surfaces (alimentaires ou spécialisées), capables de former, dynamiser et promouvoir une équipe. Évolution possible vers un poste de directeur de magasin. Les principales enseignes de la grande distribution (Alinea, Auchan, Carrefour, Casino, Conforama, Géant, Kiabi, Leroy Merlin, Monoprix, Spar, Simply Market) sont parties prenantes du programme créé entre l'association DISTRISUP et les différents centres de formation. Sur les 82 dossiers reçus, 29 étudiants ont été acceptés.

5. LP Management International de l'Hôtellerie et de la Restauration

En partenariat avec l'Institut Paul Bocuse, qui apporte son expérience, elle forme des spécialistes bilingues des métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration capables de mettre en pratique les outils du management opérationnel ou fonctionnel (administratif, financier, marketing et commercial) dans un environnement international. Les entreprises Groupe Accor, Ladurée, Lenôtre, Relais et Châteaux, Louvre Hôtel, Concorde, Bridor, Moët et Chandon, Danone, UnileverFoodsolutions, Malongo, Bonduelle, Hyatt sont les autres partenaires.

LE PROGRES : Un étudiant en droit de Lyon 3 obtient sa licence au tribunal

Un étudiant en droit de Lyon 3 obtient sa licence au tribunal

Lyon. Après plusieurs recours, il a obtenu la validation de sa licence, que le jury lui refusait en 2011. Une décision qui se traduisait pour lui par l'impossibilité de s'inscrire en master.

Valentin Vuilleumier dit qu'il ne supporte pas l'injustice. Il est aussi tenace. Après plusieurs mois, cet étudiant inscrit en droit mention « science politique et droit », vient d'obtenir gain de cause auprès du tribunal administratif.

Dans une ordonnance datée du 21 décembre, la justice enjoint l'université de valider une matière, le droit international public, qu'elle refusait à

l'étudiant jusqu'alors. Dans la même ordonnance, le tribunal lui demande de permettre à Valentin Vuilleumier de continuer en master. Par ailleurs, Lyon 3 doit verser 800 euros au titre des frais de justice que l'étudiant a dû débours.

Autrement dit, les professeurs de droit du jury ayant refusé de valider la licence de l'étudiant sont clairement remis en place... Dans sa défense, l'université plaide la souveraineté

d'un tel jury ainsi que son autonomie pédagogique. Le tribunal administratif lui rappelle sèchement que « les délibérations des jurys de concours et d'examen constituent toujours des décisions susceptibles de recours pour excès de pouvoir [...] »

L'université a encore deux mois pour faire appel

L'affaire remonte à 2011. Cette année-là, la faculté de droit change le programme des matières pour obtenir le diplôme. Elle supprime notamment la discipline « droit international public » du 6^e semestre, sans lui donner d'équivalence. Pour Valentin Vuilleumier, comme pour une dizaine d'autres étudiants, cela signifie l'impossibilité de s'inscrire en master. Valentin entame alors des démarches, effectue un recours gracieux, en vain. Il finit par s'adresser à un avocat,



■ Lyon 3 doit verser 800 euros au titre des frais de justice que l'étudiant a dû débours. Photo d'illustration Pierre Augros

Guillaume Gardet, qui met en avant la rupture du principe d'égalité et obtient gain de cause. L'université a toutefois deux mois pour faire appel de la décision du juge des référés. Valentin Vuilleumier se dit confiant et satisfait. « Les arguments de l'université ont été écartés automatiquement. Je vais m'inscrire en master et j'attends l'organisation d'une session pour passer les exa-

mens. » Selon l'étudiant, l'équipe présidentielle a pris ses dispositions pour qu'une telle situation - un changement de maquette de diplôme sans prévoir d'équivalence - ne se reproduise plus. La décision du tribunal administratif devrait en tout cas inciter les universitaires à potasser le code de l'éducation, avant de réviser un diplôme. ■

Muriel Florin

« Il y a eu problème dans l'interprétation d'un texte »

Jacques Comby, président de l'université

Interrogé sur ce couac, le président de l'université ne veut pas déjuger le jury qui a refusé d'accorder une équivalence à l'étudiant. « Il y a eu problème dans l'interprétation d'un texte. Nous avons voulu le résoudre en portant cette question au conseil d'administration. Il a été proposé de faire appel au Ministère, qui a tranché en faveur du jury », argumente Jacques Comby. Celui-ci précise que le président d'une université n'a aucun pouvoir sur un jury souverain. Souverain jusqu'à ce qu'un tribunal lui rappelle la loi.



Edition : Lyon
Mercredi 9 Janvier 2013

GRAND LYON ENSEIGNEMENT

20 MINUTES : Les grandes écoles s'unissent

L'union fait la force. Centrale Lyon, l'ENS, Sciences po Lyon et VetAgrosup l'ont bien compris et ont annoncé mardi qu'ils allaient se fédérer pour créer dès la rentrée 2013 **le** Collège des Hautes Etudes -Lyon Science(s). Objectif affiché : gagner en visibilité et en attractivité, et offrir à leurs étudiants une offre de formation et de recherche plus diversifiée. En deuxième cycle notamment, des modules d'enseignements partagés entre **les** quatre **écoles** seront créés, permettant ainsi l'obtention de double diplôme.

E.R.

Tous droits réservés : 20 Minutes

066ED9349F906A08101301C8F90DF1268BB84A811743892A4B3410C



AEF / Dépêche n°176916 : Enseignement supérieur : la revue de presse du mardi 8 janvier 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

GRANDES ÉCOLES. « Les Échos » (p. 4) jugent « habile » la réponse des grandes écoles au prérapport « sévère » de la Cour des Comptes (AEF n°[176109](#) et n°[176127](#)), qui pointe « les sommes conséquentes dépensées par des écoles lancées dans une course aux classements et aux accréditations » et déplore une « hausse des coûts de scolarité (...) préjudiciable à leur ouverture sociale » : le président de la CGE (Conférence des grandes écoles), Pierre Tapie, estime que la Cour procède là à « un raccourci qui n'est pas établi ». Les écoles « en appellent à l'aide accrue de l'État pour renforcer leur ouverture sociale », ajoute le quotidien. Quant à la « profusion des diplômes » qui est reprochée aux écoles, Pierre Tapie rétorque que la même critique n'est pas adressée à Paris-Dauphine quand elle « obtient la reconnaissance de dizaines de masters qui accueillent de petites promotions de 20 à 30 personnes ».

CROUS. « Les étudiants votent pour forcer le changement ». Invité de la semaine de « L'Humanité » (p. 23), le président de l'Unef, Emmanuel Zemmour, souligne que les étudiants ont été « beaucoup plus nombreux à se déplacer » pour voter aux élections aux Crous (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) de novembre dernier. Ce scrutin doit déboucher « pour la première fois depuis longtemps » sur « une négociation concrète » sur la question des bourses, souligne-t-il.

EFB. « Les futurs avocats de Paris passent le périph » : « Le Parisien » (p. 16) signale que le nouveau siège de l'École de formation du Barreau ouvre ses portes aujourd'hui à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). L'établissement « cherchait depuis quelques années un lieu plus grand pour accueillir un nombre toujours croissant d'élèves ».

CURSUS ET INSERTION

« EMPLOIS D'AVENIR ». « Les emplois d'avenir, une recette qui n'a pas fait ses preuves ». Yann Algan, professeur d'économie à Sciences Po Paris, dénonce dans une tribune publiée par « Le Monde Eco & Entreprise » (p.8) cette mesure qui « révèle l'aveuglement des pouvoirs publics face aux échecs des politiques passées, et leur peu de cas de l'évaluation des politiques publiques ». « Toutes les évaluations » de l'OCDE comme de la Cour des comptes, concluent que « les emplois subventionnés dans le secteur non marchand ne permettent pas aux jeunes bénéficiaires de s'insérer durablement sur le marché du travail » du triple fait que « les qualifications acquises sont faibles et ne correspondent pas aux attentes du marché du travail », que les jeunes « cessent leur recherche active d'emploi ou de formation ambitieuse », et que « le secteur associatif ou public ne maintient en poste ces nouvelles recrues que le temps de la subvention ».

RECHERCHE ET INNOVATION

SANOFI-AVENTIS. « Le Figaro » (p. 24) signale que Gary J. Nabel, directeur scientifique de Sanofi-Aventis, prend la tête du comité de développement stratégique et du conseil scientifique du groupe.

INVENTEUR. « Le Monde Eco & Entreprise » (p. 2) dresse un portrait du Français Eric Carreel, dont les inventions « seront de nouveau primées au Consumer electronics show de Las Vegas ». « Sculpteo y recevra le prix de l'application mobile la plus innovante pour son service ».

d'impression 3D de coques pour iPhone, tandis que Withings, spécialisé dans les objets connectés, récoltera un nouvel Innovation Award ».

RECHERCHES SUR L'EMBRYON. Xavier Lacroix, (Université catholique de Lyon), membre du Comité consultatif national d'éthique, juge dans « La Croix » (p. 27) « important » que « l'exception » en matière de recherche sur l'embryon « reste énoncée comme une exception ».

FONCTION PUBLIQUE

SYNDICATS. La ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, « fait un geste sur les moyens syndicaux » : « Les Échos » (p.4) annoncent qu'elle présentera ce matin lors du Conseil supérieur de la fonction publique d'État un décret qui « assouplira le recours aux heures de travail dédiées à l'activité syndicale ».



AEF / Dépêche n°176975 : Enseignement supérieur : la revue de presse du mercredi 9 janvier 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ASSISES. « L'université française, bateau ivre ? » Dans une libre opinion publiée par « Les Échos » (p. 11), Alain Trannoy, directeur d'études à l'EHESS, avoue ses « doutes » à la lecture du rapport issu des assises de l'enseignement supérieur, qui recommande de « jeter le bébé avec l'eau du bain », alors que la politique du précédent gouvernement assumait la volonté « claire » de « s'inspirer du modèle international » (AEF n°[176234](#) et n°[176197](#)). Il voit dans ces propositions un « changement de cap radical par rapport à l'évolution des cinq, voire des dix années précédentes et même plus pour certaines dispositions ».

ÉTUDIANTS ACTIFS. « Au prix de lourds sacrifices (échecs, fatigue...), de plus en plus de jeunes mènent de front études et emploi », rapporte « Le Monde » (p. 9), qui consacre une pleine page à « la double vie des étudiants qui travaillent » « pour alléger le poids financier que portent leurs parents », alors que « travailler plus de 16 heures par semaine réduit les chances de réussir ses examens ».

PROTECTION SOCIALE. « Invité de la semaine » de « L'Humanité » (p. 23), le président de l'Unef, Emmanuel Zemmour, loue dans son billet la Sécurité sociale étudiante « acquis précieux pour une protection solidaire ».

RECHERCHE ET INNOVATION

FRANCE-CHINE. « Les Échos » (p. 7) signalent que lors de sa visite officielle à Pékin, terminée hier, le ministre de l'Economie et des Finances, Pierre Moscovici, a présenté la France comme « l'une des destinations les plus attractives en Europe pour les capitaux, notamment en matière de recherche et développement » : il a par ailleurs tenu à rassurer « tous ceux qui craignent que Paris veuille bloquer d'éventuels transferts de technologie à la Chine » en affirmant qu'il n'y avait « pas d'enquête » sur le partenariat nucléaire d'EDF avec « l'Empire du milieu ». Lire aussi « Le Figaro » (p. 20).

ARIANESPACE. « Arianespace coûte de moins en moins cher au contribuable européen » : « Les Échos » (p. 19) rapportent que « s'ils ne sont toujours pas rentables, les tirs d'Ariane 5 nécessitent de moins en moins d'aides ». « Le Figaro » (p. 20) souligne qu'Arianespace « prévoit de rester encore leader mondial en 2013 ».

SANOFI-AVENTIS. « Sanofi peut à nouveau miser sur sa recherche » : « Le Figaro » (p. 21) affirme que « la réorganisation de fond en comble de la R&D » du groupe pharmaceutique « n'est pas encore achevée » mais qu'il « espère mettre 17 nouveaux médicaments sur le marché d'ici à 2015 » (AEF n°[175659](#)).

SAMSUNG. « Les Échos » (p. 22) signalent que le groupe coréen Samsung, qui « engrange près de 100 millions de dollars de profit par jour », « investit beaucoup plus dans la recherche et développement que ses concurrents », avec 9,4 milliards de dollars en 2011, soit « près de trois fois plus qu'Apple » la même année.

INVESTISSEMENTS D'AVENIR. « 7 milliards restent à pourvoir » au titre des investissements d'avenir, rapportent « Les Échos » (p.5), jugeant que « l'ampleur des nouveaux financements

promis par le gouvernement reste très floue ».

POLITIQUE INDUSTRIELLE. « Industrie : oui la puissance publique peut beaucoup » : le député PS Guillaume Bachelay détaille dans une tribune publiée par « Libération » (p.23) les modalités d'action à la disposition de la puissance publique pour sortir l'appareil productif du « trou noir du milieu de gamme ».

CURSUS ET INSERTION

MBA. Le MBA « n'est plus le sésame qui permettait à son détenteur d'obtenir dès son premier emploi un confortable salaire » : « Les Échos » (p. 10) signalent que, selon le « Wall Street Journal », « le salaire médian pour un diplômé avec encore un peu d'expérience était en 2012 de 53 900 dollars soit 41 000 euros, en baisse de 4,6 % par rapport à 2007-2008.

NUMÉRIQUE. « Loin de faire monter le niveau ou d'accélérer les apprentissages, les machines gâtent l'attention émiettent les connaissances, détournent du savoir, déconstruisent la pensée et appauvrissent le langage » : c'est ce qu'affirme « Le Figaro » (p. 14) dans sa critique de l'ouvrage de Cécile Biagini « L'Emprise numérique » (éditions L'Echappée).



AEF / Dépêche n°176935 : La Finlande envisage d'introduire des frais d'inscription pour les étudiants non-européens

« Les parlementaires finlandais débattent actuellement de la possibilité d'imposer des frais d'inscription aux étudiants originaires de pays ne faisant pas partie de l'Union européenne ou de l'EEE (espace économique européen) », indique l'ESU (European students' union - syndicat des étudiants européens) dans un communiqué, mardi 8 janvier 2013. Selon le quotidien finlandais « [Yle](#) », près de « 119 parlementaires ont signé l'initiative visant à introduire de telles mesures ». Cela constituerait un changement radical du système d'enseignement supérieur finlandais, où - à l'heure actuelle - aucun étudiant ne paie de frais d'inscription, qu'ils soient finlandais ou non. Comme le rappelle le magazine néerlandais « [Science Guide](#) », le système finlandais est par ailleurs caractérisé par le fait que « les étudiants reçoivent des bourses pour la durée de leurs études, de même qu'une aide au logement » (AEF n°[171400](#)).

Le projet de loi actuellement à l'étude prévoit que les étudiants pourront déduire de leurs impôts le montant de ces frais s'ils restent en Finlande une fois leurs études terminées. L'ESU rapporte que « l'objectif d'une telle mesure est de faire en sorte d'intégrer les étudiants internationaux résidant en Finlande, afin qu'ils contribuent à l'économie nationale à la fin de leurs études ». Toutefois, l'organisation étudiante européenne prévient que « le résultat pourrait être assez différent ». Elle rappelle ainsi que « des tentatives similaires en Suède et au Danemark ont démontré que l'introduction de frais de scolarité peut mener à une baisse de 80 % du nombre d'étudiants non-européens cherchant à se former dans ces pays ».

18

INTÉGRER LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DANS LA SOCIÉTÉ FINLANDAISE

Les parlementaires qui ont rédigé ce projet de loi mettent en avant que « la plupart des étudiants étrangers qui viennent suivre un cursus en langue anglaise en Finlande finissent par quitter le pays une fois qu'ils ont leur diplôme et vont travailler ailleurs », rapporte « Yle ». Cités par le quotidien, quatre parlementaires de différents partis politiques (Arto Satonen de la coalition nationale, Jukka Kärnä du SDP, Ari Torniainen du Parti centriste et Reijo Tossavainen du parti nationaliste des « Vrais Finlandais ») expliquent qu'il faut « s'appuyer sur la grande réputation de la Finlande en matière d'éducation et s'en servir pour en faire profiter l'économie nationale ». Selon eux, « le contribuable finlandais ne devrait pas avoir à subventionner une formation qui va bénéficier à d'autres pays ».

Des arguments avec lesquels les organisations étudiantes sont en désaccord. À l'image du [Syl](#) (Suomen ylioppilaskuntien liitto - union finlandaise des étudiants), qui souligne dans un communiqué que « les études menées par l'institut finlandais des statistiques montrent que 50 % des étudiants internationaux travaillent d'ores et déjà en Finlande, et une grande partie des autres le souhaitent ». Selon le même institut, « les calculs montrent que le fait de rendre la formation supérieure gratuite est en soi un investissement profitable ». L'organisation étudiante finlandaise appelle donc à « se concentrer sur la manière d'améliorer l'intégration des étudiants étrangers dans la société finlandaise et faire en sorte que la Finlande leur apparaisse comme un pays dans lequel ils peuvent vivre et travailler ».

- Contact : Robert Hlynur Baldursson, Responsable de la communication de l'Esu, +32.473.669.894, robert@esu-online.org



AEF / Dépêche n°176999 : Conseil des ministres : « bilan et perspectives » des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche (communication de G. Fioraso)

« Il ressort des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche un fort consensus sur la nécessité de renforcer durablement dans les territoires la coopération entre tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche, mais aussi avec les entreprises et les collectivités territoriales. » C'est ce que déclare la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, dans une communication ministérielle intitulée « les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche : bilan et perspectives », présentée mercredi 9 janvier 2013 en conseil des ministres. « Les contrats de site ainsi que la perspective d'universités de type fédéral peuvent être des réponses à cette attente », assure la ministre qui ajoute que « la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités doit être révisée, la gestion des universités devant mieux concilier collégialité et efficacité, démocratie interne et ouverture aux partenaires extérieurs ».

« Les propositions des assises visent aussi à rééquilibrer la proportion des soutiens de base et celle des financements sur appels à projet dans le financement des laboratoires pour assurer notamment à la recherche fondamentale la sérénité dont elle a besoin, et réduire les tâches administratives des chercheurs », poursuit Geneviève Fioraso.

19

UN PROJET DE LOI DÉPOSÉ AU PREMIER SEMESTRE 2013

« Les priorités soulignées lors des assises sont claires », assure la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui cite à ce titre : « agir pour la réussite de tous les étudiants, donner une nouvelle ambition à la recherche pour répondre aux exigences de compétitivité de l'économie, redéfinir l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche, mieux reconnaître l'activité des femmes et des hommes qui en sont les acteurs, participer davantage au rayonnement international de la France ». « Il en découlera une réforme globale, comprenant un projet de loi déposé au premier semestre 2013, et des dispositions réglementaires et d'organisation », rappelle Geneviève Fioraso.

« Un ensemble de mesures sont envisagées ou déjà prises pour une meilleure réussite des étudiants, par exemple pour garantir aux bacheliers professionnels et technologiques de réelles chances d'accéder aux sections de techniciens supérieurs et aux instituts universitaires de technologie, pour simplifier l'offre de formation afin d'en améliorer la lisibilité pour tous les étudiants et les employeurs ou pour développer la culture d'entrepreneuriat chez les diplômés », détaille la ministre.

« Un agenda stratégique de la recherche inscrit dans la loi sera mis en place, en cohérence avec les grands enjeux sociétaux », complète la ministre. « Il comportera des propositions pour simplifier l'organisation de la recherche et de son évaluation et accroître la compétitivité par le renforcement de la recherche technologique et du transfert », conclut-elle.

- Contact : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Delphine Chenevier, contact presse, 01 55 55 84 24, delphine.chenevier@recherche.gouv.fr

Le Monde

Jeudi 10 Janvier 2013

Editorial - Analyses

Analyse

LE MONDE : Universités : la sélection qui fâche

Le comité de pilotage des assises nationales de l'**enseignement supérieur** et de la recherche a rendu son rapport le 17 décembre 2012 : 135 propositions dont certaines seront retenues dans le projet de loi qui devrait être présenté en mars. Premières pistes, un accès de droit et prioritaire en institut universitaire de technologie (IUT) et en section de technicien **supérieur** (STS) pour les bacheliers technologiques et les bacheliers professionnels, une simplification de l'offre de formations en licences et en masters... La réussite de tous les étudiants sera l'un des points phares.

Parmi les sujets qui fâchent et que l'on laisse volontiers à la porte : celui de la sélection à l'entrée en première année de licence. Le sujet est, il est vrai, sensible, voire tabou. De la sélection, il est pourtant question tout au long de la scolarité. Le collège trie ses élèves en fin de troisième, le lycée en seconde. Le bac en poche, les lycéens font aussi les frais de la sélection : les meilleurs iront dans les classes prépas, à Sciences Po, à Paris-Dauphine, en IUT... A l'université, ils subiront encore une sélection au moment de choisir leur master.

Service public oblige, l'université doit accueillir tout le monde. Au nom de la démocratie et de l'égalité des chances, lorsqu'un bachelier souhaite suivre un cursus universitaire, il doit forcément trouver une place. Et, d'une certaine manière, c'est tant mieux. Mais est-ce aussi simple ? En France, les années 1960 ont vu les générations issues du baby-boom accéder massivement à l'université : 214 700 étudiants étaient inscrits à l'université, en 2011, ce chiffre atteint 1,4 million.

Dans le dernier numéro de la revue *Commentaire* (n° 140), un collectif de sept professeurs réunis sous la plume de Candide rappelle que " *le caractère ultra-centralisé et rigide des universités françaises ne se prêtait guère ni à l'assimilation de cet afflux démographique, ni à la demande croissante de formation de cadres. L'Etat fit construire de nouveaux campus, mais ne réforma pas les structures. Les pressions démographiques et économiques de l'après-guerre auraient dû logiquement entraîner la mise en place de procédures de sélection et d'orientation. Mais l'accès à l'université étant considéré comme un droit pour tous, la notion de sélection fut systématiquement rejetée* ".

Hypocrisie de ce système qui avance masqué. La sélection demeure en réalité omniprésente, une sélection par l'échec. Où les moins bien armés dont on connaît les origines sociales sont voués à échouer dès la première année de licence. Les résultats sont impitoyables, affligeants. Et il n'y a pas que les bacheliers professionnels qui en font les frais.

Selon le ministère de l'**enseignement supérieur** : seuls 38 % des étudiants réussissent leur licence en trois ans : 44 % des bacs généraux, 10 % des

bacs technologiques, les bacs pro n'y parviennent même pas. En première année de licence, c'est l'hécatombe : seuls 47,5 % des étudiants passent en deuxième année. Pas étonnant que " *Tout sauf la fac* " devienne le slogan préféré des parents, aidés en cela par les lycées qui persuadent leurs meilleurs élèves d'aller en classes prépas, puis en IUT et en STS.

Ce triste état des lieux se reflète dans l'idée que beaucoup d'étudiants se font de l'université. Elle n'est plus, trop souvent, qu'un choix par défaut. Le premier chapitre de l'ouvrage collectif *Refonder l'université* (La Découverte, 2000) commençait d'ailleurs par une formule fataliste : " *Y'a plus qu'la fac !* " Les auteurs dénonçant par là : " *l'université, "voiture-balai" de l'enseignement supérieur, chargée d'accueillir ceux qui n'ont pas trouvé de place ailleurs* ".

Une sorte de " poubelle " donnant bonne conscience aux pouvoirs publics. Or, en France, l'élite doit bien sortir de quelque part, y compris de l'université. A cette sélection par l'échec s'ajoute une sélection plus feutrée. Là se situe la deuxième hypocrisie du système. Pour séduire les meilleurs élèves, éviter qu'ils se précipitent en classes prépas, les universités ont multiplié des cursus spécifiques, c'est le collège de droit à Assas, les doubles licences dans les autres universités... La sélection se fait sur dossier, les amphis sont moins surchargés, l'encadrement plus élevé.

" *La sélection n'est pas la bonne réponse au problème de l'échec en premier cycle. Il faut raisonner autrement*, disait le philosophe Marcel Gauchet, directeur d'études à l'EHESS, dans un chat au *Monde* en juillet 2009. *Mais, en même temps, il faut que tout le monde trouve une place. Si l'idée de la sélection passe si mal en France, c'est qu'elle est comprise comme une idée malthusienne. Il y a des gens qui n'auront pas accès à des études universitaires. C'est de cela qu'il faut sortir. La bonne politique, c'est de trouver à chacun une formation adaptée à ses possibilités, au niveau universitaire, dans la diversité des formations que cela réclame.* "

C'est la vraie question. Mais, pour y parvenir, il faudra à la fois travailler sur l'orientation des élèves et procéder à un rééquilibrage des moyens accordés à l'université. En France, un élève de classe préparatoire ou de grande école représente un coût d'enseignement de 50 % supérieur à celui d'un étudiant de l'université : environ 14 000 euros contre 9 000 euros.

Nathalie Brafman

brafman@lemonde.fr

Service Société

Tous droits réservés : Le Monde

EF67991195306B0880F50EE80F0611AF84A8DB88479285C9C27DF0F

Diff. 367 153 ex. (source OJD)



©AFP Général - Mercredi 9 Janvier 2013 - 15:19 - Heure Paris (409 mots)

Education-supérieur-étudiants-UE-gouvernement

AFP : Fioraso veut "démocratiser" le programme d'échanges européen Erasmus

PARIS, 09 jan 2013 (AFP) - La ministre de l'**Enseignement supérieur** Geneviève Fioraso a indiqué mercredi souhaiter "démocratiser Erasmus" en l'ouvrant à davantage d'étudiants des filières technologiques et professionnelles, un projet qu'elle va défendre mercredi à Bruxelles.

"Je veux démocratiser Erasmus", un programme d'échanges d'étudiants boursiers pour étudier à l'étranger, et mettre en place un "Erasmus pour tous" pour les années 2014-2020, à l'occasion de rencontres avec des eurodéputés, dit-elle dans un entretien au JDD.

"En France, on pourrait atteindre 50.000 étudiants Erasmus par an, contre 31.000 aujourd'hui. Nous voulons l'ouvrir davantage aux filières technologiques et professionnelles: BTS, IUT, licences pro et jeunes en alternance", précise la ministre.

"Ce programme reste trop élitiste. Le profil type des Erasmus, c'est une étudiante en troisième année de licence, dont l'un des parents au moins a étudié dans le **supérieur** et dont la famille est plutôt aisée", ajoute-t-elle. A Bruxelles, la ministre va "notamment défendre le nom +Erasmus pour tous+ que certains voudraient rebaptiser +Yes Europe+. (...) Il n'est pas question de toucher à ce label européen. Le Royaume-Uni, l'Espagne, la Suède et le Danemark sont du même avis", dit Mme Fioraso.

"Nous sommes également opposés à l'idée de développer un système de prêt pour les doctorants, comme le souhaite la commission. Cela risque d'aboutir à un surendettement. Nous ne voulons pas plus de 2% de prêts, et seulement à titre expérimental", poursuit-elle, préférant "des bourses Erasmus plus élevées, avec des critères plus sociaux".

"Mais il n'y a pas que l'argent. Certains étudiants ne partent pas pour des raisons culturelles : ils n'ont pas l'idée d'aller à l'étranger. Il faut simplifier la procédure, lancer une campagne de com' (...) et pourquoi pas organiser une journée Erasmus".

Interrogée sur les moyens d'"attirer les étudiants étrangers en France", la ministre indique "être en train d'y travailler avec (le ministre de l'Intérieur) Manuel Valls et (le ministre des Affaires étrangères) Laurent Fabius". "Nous voulons proposer des visas plus longs pour les chercheurs comme pour les étudiants", dit-elle.

tes/mba/fm

Tous droits réservés : ©AFP Général

2366A9CE9F108F0D30430188330BB1C08CA83C8897B0895330F2185



Mercredi 9 Janvier 2013

Idées & Débats Le point de vue

LES ECHOS : L'université française, bateau ivre ?

L'Etat peut-il être un bon gestionnaire ? On aimerait pouvoir répondre par l'affirmative pour l'**enseignement supérieur**, qui représente un enjeu majeur dans le monde d'aujourd'hui en termes d'innovation, de recherche et développement, mais aussi de formation des cadres.

Le doute peut néanmoins naître à la lecture du rapport issu des assises de l'**enseignement supérieur** et remis au président de la République, le 17 décembre dernier, qui préconise rien de moins qu'un changement de cap radical par rapport à l'évolution des cinq, voire des dix années précédentes et même plus pour certaines dispositions.

La France contemporaine hérite d'une histoire compliquée en matière d'**enseignement supérieur**. Seul pays européen à avoir dissous ses universités au moment de la tourmente révolutionnaire, pour lui substituer l'université impériale, elle est toujours prisonnière de cet accident historique qui s'est traduit par un pilotage centralisé de la recherche et de l'**enseignement supérieur** avec des universités faibles, des organismes de recherche nationaux forts et des grandes écoles qui forment l'élite de la nation à l'exception du droit et de la médecine.

Cette exception française constitue-t-elle un modèle que le reste du monde nous envie et cherche à imiter ? Les étudiants et les collègues étrangers se précipitent-ils dans nos labos, nos universités, nos grandes écoles ? Ou le mouvement va-t-il dans l'autre sens ? Nous avons, là comme ailleurs, un déficit d'attractivité. Bien sûr, la France ne manque pas de bons et d'excellents chercheurs et de bons et d'excellents laboratoires.

Les prix Nobel et les médailles Fields ne doivent cependant pas cacher une forêt française moins dense que celle de ses voisins, comme l'attestent les chiffres de l'OST (Observatoire des sciences et techniques), qui comptabilise toutes les publications dans les sciences « dures ». Sur ce plan, la part de la France dans le monde est de 4,2 %, celle de l'Allemagne et du Royaume-Uni de 5,7 % pour la dernière année connue, 2008. De plus, l'impact moyen d'une publication française est de 20 % inférieur à ce qu'il est dans ces deux pays. Au final, l'écart entre la France et ses deux voisins est considérable, 4,2 % contre 7 % en prenant en compte les citations à deux ans. Pas de quoi pavoiser !

La direction prise par le gouvernement Fillon était claire en matière d'**enseignement supérieur**. Il s'agissait d'en finir progressivement avec l'exception française dans ce domaine pour s'inspirer du modèle international des universités pleinement autonomes, financées en partie par des fondations et dont l'excellence en recherche constituerait un vecteur de rayonnement international. Que sa réalisation ait péché, il est difficile de le nier : loi LRU mal calibrée, non accompagnement financier de l'autonomie, oubli de pôles universitaires tels que Lyon et Grenoble dans la sélection des Idex, glorification du classement de Shanghai confinant à l'absurde, etc. Faut-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain, comme le préconise le rapport des assises en limitant le rôle des fondations, en favorisant le retour en force du rôle central des grands instituts de recherche, en remettant en cause

l'évaluation et en bannissant le terme d'excellence ou les gratifications qui l'accompagnent (la prime d'excellence scientifique) ?

Un bon gestionnaire se doit d'abord d'être un bon stratège. La lecture du livre de Cédric Villani « Théorème vivant », médaille Fields 2010, devrait alerter Geneviève Fioraso, ministre de l'**Enseignement supérieur** et de la Recherche. Au-delà d'un récit captivant et stimulant intellectuellement, il révèle qu'avant d'accepter la direction de l'Institut Henri-Poincaré plutôt qu'un poste à Princeton en 2009, l'auteur a imposé ses conditions : « OK pour le complément de salaire, OK pour la décharge d'**enseignement**, OK pour la prolongation de ma bourse personnelle. Tout cela paraîtrait routine aux Etats-Unis, mais pour la France, c'est un deal extraordinaire. » L'autre médaille Fields française de 2010, Ngô B?o Châu, a, depuis, accepté un poste à l'université de Chicago ; le coauteur de Cédric Villani, Clément Mouhot, un poste à Cambridge.

ALAIN TRANNOY

Alain Trannoy est directeur d'études à l'Ehess

Tous droits réservés : Les Echos

5C68891B96E0E70B605104086A00C1628468648387D28D1FB248437

Diff. 140 313 ex. (source OJD)